



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
12 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Quorum : 8

Convoqués le 05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Claude RAVOIRE, Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Madame Cécile CHEVALIER, Monsieur Pierre-Marie ALBERT (arrivé à 20h16), Monsieur Alexis BOUTIERE.

Pouvoir : Monsieur Jérôme CASALIS à Monsieur Pascal RAGOT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Décision du Maire fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de gaz de GRT Gaz pour l'exercice 2023 et rattrapage des exercices 2019 à 2022.
- Décision du Maire fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public aérien et souterrain par les réseaux et ouvrages d'ORANGE pour l'exercice 2023 et rattrapage des exercices 2019 à 2022.

1. Syndicat des eaux Durance Ventoux : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - rapport d'activité 2022 Achat d'un démonte pneu pour le service technique.
2. Tarifs de graines qui seront récoltées en partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (saison 2023-2024).
3. Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Social.
4. Subvention DRAC et Région pour la restauration de l'Orgue de la Vieille Eglise.
5. Subvention DRAC et Région pour la restauration du Mignard (troisième phase).
6. Questions diverses

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter deux points à l'Ordre du Jour :

- Approbation du rapport d'activité 2022 de la CCPAL.
- Nomination d'un correspondant défense - incendie

Accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Une minute de silence est observée pour les deux décès survenus récemment sur la commune (Maurice Devaux et Jean Lombard).

- **Délibération 12.09.23-01 : Syndicat des eaux Durance Ventoux : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - rapport d'activité 2022.**

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activité 2022, réunis en un document unique, adopté par le Comité le Syndical des Eaux Durance Ventoux, dans sa séance du 04 juillet 2023 => rapport d'activité joint à l'envoi de la présente note de synthèse.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - rapport d'activité 2022.

- **Délibération 12.09.23-02 : Tarifs de graines qui seront récoltées en partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (saison 2023-2024).**

Il convient de délibérer sur le barème 2024 fourni par l'ONF concernant la redevance en forêt domaniale pour la récolte de graines forestières. Barème joint à l'envoi de la présente note de synthèse. Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le barème 2024 fourni par l'ONF concernant la redevance en forêt domaniale pour la récolte de graines forestières pour la saison 2023-2024.

- **Délibération 12.09.23-03 : Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Social.**

La commune doit verser, chaque année, une subvention de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer ses missions.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 14 340€ au Centre Communal d'Action Social pour l'année 2023.

- **Délibération 12.09.23-04 : Subvention DRAC et Région pour la restauration du Mignard (troisième phase).**

En raison de l'état de conservation très fragilisé, précaire et dégradé de l'orgue, il est impératif de programmer des travaux et de conservation- restauration, afin de protéger les éléments de cette œuvre. Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement par la DRAC à hauteur de 40% du montant des travaux HT et par la Région à hauteur de 40% du montant des travaux HT.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région.

- **Délibération 12.09.23-05 : Subvention DRAC et Région pour la restauration du Mignard (troisième phase).**

En raison de l'état de conservation fragile et de travaux déjà entrepris sur le Mignard, il est impératif de programmer des travaux et de conservation- restauration (troisième phase) afin de protéger les éléments de cette œuvre. Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement par la DRAC à hauteur de 40% du montant des travaux HT et par la Région à hauteur de 40% du montant des travaux HT.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région.

- **Délibération 12.09.23-06 : Communauté de Communes du Pays Apt Luberon : rapport d'activité 2022.**

Arrivée de monsieur Pierre-Marie ALBERT à 20h16.

Il convient de délibérer sur le rapport annuel d'activité 2022 de la communauté des communes, réunis en un document unique, adopté par le Conseil Communautaire du Pays d'Apt, dans sa séance du 06 juillet 2023.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel d'activité 2022 de la communauté des communes du Pays d'Apt.

- **Délibération 12.09.23-07 : Nomination d'un correspondant défense incendie.**

Il est nécessaire de désigner un correspondant « Incendie et Secours » au sein du conseil municipal de Bonnieux ;

Le rapporteur informe le conseil que les missions du correspondant « Incendie et Secours » sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide de nommer Monsieur Alexis BOUTIERE, correspondant « Incendie Secours » au sein du conseil municipal de Bonnieux.

13 voix pour.

1 abstention.

Questions diverses :

- Monsieur Waille, représentant de la SASU ULM Luberon, présente son projet et sa trajectoire à l'ensemble des membres du conseil municipal de Bonnieux.
- Dépôts sauvages dans le Calavon : Monsieur le Maire valide l'intervention du Parc du Luberon pour enlever les déchets sauvages. Il déplore l'incivisme des gens. La commune de Bonnieux va mettre en place des blocs pour empêcher l'accès aux bords du Calavon.
- La prime pouvoir d'achat aux fonctionnaires doit être soumise à délibération des élus pour la fonction publique territoriale. Monsieur le Maire souhaite fondre cette prime avec le travail effectué. La commune de Bonnieux a déjà mis en place le CIA en fin d'année. 14 000€ de budget à prévoir pour honorer cette prime.

- Un point est fait sur le dossier de la chaufferie biomasse MLEC / ECOLE.

- Une réunion publique est prévue le mardi 7 novembre à 18h30 à la Maison du Livre et de la Culture.

- Les Architectes des Bâtiments de France travaillent sur l'Hôtel de Rouvil, en vue de protéger le bâtiment. La commune pourrait être subventionnée à 80% dans le cadre de travaux de protection du patrimoine. Aujourd'hui, certains bâtiments dans le village sont abimés, mais les propriétaires n'ont pas les moyens de les rénover.

Si la municipalité envisage la protection de tout le village, cela permettrait à tous les bonnieulais de bénéficier des mêmes subventions que la commune.

- Monsieur le Maire évoque le projet de déport ponctuel d'une partie du festival de la Roque d'Anthéron à Bonnieux pour la saison à venir.

- Monsieur Yannick Meyssard expose le projet de particuliers qui souhaitent acquérir la maison Valvert pour en faire un lieu de séminaire, avec une salle de 250-300m², salle de mariage, mise en place de lumipods.

- Un point est fait sur l'Aire des camping-cars : les travaux sont en cours d'achèvement.

- Fête de la gastronomie du 4 au 5 novembre 2023 => madame Blanc fait un point sur la manifestation à venir, et informe la présence de Vincent LUBAC qui a participé à *l'Amour est dans le Prés*.

Cette année, le salon de la gastronomie fêtera ses 10 ans. Un repas 5 étoiles est programmé le dimanche soir, avec réservation obligatoire au préalable.

Monsieur Bacquié, du Mas des Eydins, sera le parrain de la manifestation.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Alexis BOUTIERE

